

28 SEPTEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

INSCRIRE CE DROIT DANS LA CONSTITUTION ET LE RENDRE EFFECTIF POUR TOUTES !

Notre organisation syndicale milite depuis de nombreuses années pour que toutes les personnes qui le souhaitent puissent avoir accès à l'avortement quel que soit leur lieu de vie. Le droit à l'avortement n'est pas acquis dans tous les pays et parfois menacé. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco interdisent toujours l'avortement et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux Etats-Unis, la Cour Suprême a abrogé le droit constitutionnel à l'avortement laissant le choix aux états de le mettre en œuvre ou non. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et l'obtenir comme en Argentine et en Colombie. En Afrique et au Moyen-Orient, l'avortement est très restrictif, voire totalement interdit.

En France, si le droit à l'IVG existe, son plein exercice n'est pas garanti. En 2023, 223 300 interruptions volontaires de grossesse ont été enregistrées mais 5000 femmes ont été contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires ne sont pas réunies dans notre pays: fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, la double cause de conscience qui permet à certains médecins de refuser de pratiquer l'avortement et les délais plus restrictifs que dans d'autres pays européens.

Il y a urgence à renforcer le service public hospitalier pour que toutes les femmes puissent accéder à l'avortement sur l'ensemble du territoire.

A l'école, les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux informations relatives sur la contraception et l'IVG et d'une orientation rapide si besoin. Faute de personnels de santé scolaire suffisants, ou d'éloignement des établissements scolaires des centres d'IVG, ou d'absence d'associations d'aide, le parcours peut devenir très vite compliqué.

Pour le droit à l'avortement, nous revendiquons que :




- La clause de conscience spécifique des professionnel·les de santé soit supprimée de la loi
- La loi de constitutionnalisation du droit à l'avortement le garantisse à toutes
- La production des pilules abortives soit garantie afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG
- Des moyens financiers soient donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires
- Des campagnes d'information tous publics pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement
- Tous les moyens contraceptifs fassent l'objet d'un remboursement intégral
- Une éducation aux sexualités soit prodiguée à toutes et à tous
- Au plan international, l'avortement soit être légalisé dans tous les pays

Le SNU s'oppose à toute menace qui vise à remettre en question le droit à l'avortement, comme tout autre droit, des personnes, femmes, hommes, minorités de genre.

Nous dénonçons les dangers des extrêmes-droites et des conservateurs quant aux menaces qu'ils représentent pour ces droits.



RETROUVEZ-NOUS SUR :

 @snu.pole.emploi.fsu
 @SnuPoleEmploi
 @snupoleemploi
 @snupoleemploifsu
www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr

Droit des femmes
en savoir plus sur
les actions du SNU

**DU 13 AU 23 NOVEMBRE 2023
JE VOTE SNU PÔLE EMPLOI FSU**

A Toulouse,
Métro Capitole - 19h

A Montpellier,
Place Albert 1^{er} - 18h30

A Perpignan,
Place de la Victoire au
Castillet - 18h